

La situation au Québec

Marcel Jean

Number 46, November–December 1989

Cinéma documentaire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/24477ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (print)

1923-5097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Jean, M. (1989). La situation au Québec. *24 images*, (46), 28–29.

LA SITUATION AU QUÉBEC

PAR MARCEL JEAN

La situation du documentaire n'est pas rose au Québec. C'est du moins ce qui ressort d'une brève analyse de la situation qui prévaut actuellement. En effet, de moins en moins prisé par les télévisions, négligé par les organismes subventionneurs et tout bonnement absent des écrans des salles de cinéma, le documentaire, qui a longtemps fait la gloire du cinéma québécois, traverse une période sombre.

À la base du problème se trouve le réaligement de l'industrie cinématographique, dans les années 80, autour de deux pôles : la télévision et le long métrage de fiction. Téléfilm Canada, cet organisme subventionneur fédéral dont le seul nom suffit à donner une indication claire de l'orientation de ses politiques, voit d'ailleurs ces deux pôles clairement inscrits dans son fonctionnement : les deux fonds que cette institution consacre à la production sont, d'un côté, le Fonds de développement d'émissions canadiennes de télévision et, de l'autre, le Fonds de financement de longs métrages.

Dans le langage de Téléfilm Canada, le terme long métrage sert à désigner essentiellement les fictions, ce qui revient à dire que les documentaires, quel que soit leur format (court, moyen ou long métrage), sont considérés comme des émissions de télévision. Cela a une importance primordiale quand on sait qu'à l'extérieur de l'ONF, il est extrêmement difficile de produire un documentaire (ou tout autre genre de film) sans l'aide de Téléfilm Canada.

Or, le fait de considérer le documentaire comme une émission de télévision revient à donner plein pouvoir aux télédiffuseurs dans la sélection et l'orientation des projets qui passent au stade de la production. Dans les faits, ce contrôle exercé par la télévision a contribué, au cours des dernières années, à un assagissement des pratiques documentaires : on exige des documentaires scénarisés (ce qui relègue aux oubliettes le cinéma direct pur), on privilégie la forme du reportage « objectif », etc. De plus, cette situation est à l'origine de la quasi-disparition des documentaires de long métrage. Car, là non plus on ne considère pas le documentaire sur le même pied que la fiction et, en pratique, on l'exclut des cases horaires réservées au long métrage.

À Radio-Québec, par exemple, on a créé l'émission *Points de vue* qui diffuse des documentaires de moyen métrage. Une telle entreprise, jumelée à la décision de Radio-Canada, l'autre chaîne d'État, de privilégier aussi les documents d'une heure (ou de 52 minutes, pour être plus précis), a considérablement modifié le paysage cinématographique. On a vu, en effet, ces dernières années, de nombreux documentaires exister sous deux formats : le long métrage pour l'exploitation en salle et le moyen métrage pour la télédiffusion. *Chronique d'un temps flou* de Sylvie Groulx, *La poursuite du bonheur* de Micheline Lancôt, *Caffè Italia, Montréal* de Paul Tana et *L'espoir violent* de Nicolas Zavaglia ne sont que quelques titres parmi ceux qui ont subi l'outrage de la double version.

Pourquoi s'agit-il d'un outrage ? Tout simplement parce que si le cinéaste privilégie le long métrage, le moyen métrage devient une sorte de sous-produit dont la diffusion est le témoignage d'un réel mépris pour le téléspectateur (que l'on juge intellectuellement indigne de l'œuvre complète), tandis qu'inversement, si le cinéaste privilégie le moyen métrage, il n'a aucune raison d'engraisser inutilement son film pour en faire un long métrage. Le système des doubles versions devient d'autant plus pervers que puisque les télédiffuseurs et Téléfilm Canada investissent dans un film d'une heure, le cinéaste doit, plus souvent qu'autrement, réaliser les deux versions en comptant uniquement sur le budget alloué pour le moyen métrage.

Fait significatif, le dernier long métrage documentaire issu de l'industrie privée à avoir pris l'affiche dans une salle de cinéma montréalaise est *Chronique d'un temps flou*, qui a été programmé au Ouimetoscope en juin 1988, soit il y a plus de quinze mois. Depuis, deux longs métrages de l'ONF ont été distribués, soit *Alias Will James* de Jacques Godbout, chez

PHOTO : ALAIN CHAGNON



«*Chronique d'un temps flou* de Sylvie Groulx est le dernier long métrage documentaire issu de l'industrie privée à avoir pris l'affiche dans une salle de cinéma montréalaise.»

Cinéplex-Odéon à l'automne 1988, et *La peau et les os* de Johanne Prigent (qui contient cependant une très forte proportion de scènes de fiction), chez Famous Players à la même époque. Un troisième long métrage de l'ONE, *L'espoir violent* de Nicolas Zavaglia, sera projeté au Ouimetoscope en novembre prochain. Voilà qui est bien peu et qui suffit à démontrer la quasi-disparition du documentaire en salle commerciale.

De plus, l'échec commercial surprenant d'un film comme *Alias Will James*, sorti à l'intérieur d'un grand réseau, conjugué aux succès relatifs de films comme *Chronique d'un temps flou* et *La poursuite du bonheur* (lancé il y a deux ans au Cinéma ONF), laisse croire que le documentaire souffre cruellement de la transformation récente du parc de salles montréalaises, qui a vu disparaître la plupart des cinémas de répertoire (dont le regretté Outremont), qui constituaient un débouché important pour ce type de cinéma (notamment parce que le coût d'entrée y était moins élevé).

Devant ces problèmes, les documentaristes n'ont d'autre choix que de se tourner vers la télévision. D'autant plus que la Sogic (Société générale des industries culturelles du Québec), l'organisme subventionneur provincial, semble lui aussi soumis aux diktats du petit écran. En effet, si la Sogic, contrairement à Téléfilm, consacre un volet spécifiquement à la production documentaire, l'organisme exige tout de même, avant d'investir dans un film, que le cinéaste obtienne l'accord d'un télédiffuseur. C'est du moins ce qu'affirmait récemment un représentant de l'Association des réalisateurs et réalisatrices de films du Québec (ARRFQ).

Récemment, l'ARRFQ, l'Association des producteurs de films et vidéos du Québec (APFVQ) et l'Institut québécois du cinéma (IQC) publiaient une étude portant sur la production documentaire indépendante de langue française au Québec pour la décennie allant de 1977 à 1988. Cette étude fait état d'une diminution pour le moins inquiétante de la production documentaire depuis dix ans (près de 50% du volume). Elle démontre aussi que les institutions publiques de financement

consacrent aujourd'hui une part moindre de leur budget au documentaire, et que les droits payés par les télédiffuseurs publics n'ont pratiquement pas augmenté au cours de cette période.

D'ailleurs, sur ce dernier point, on peut ajouter qu'actuellement Téléfilm Canada exige d'un cinéaste qu'il obtienne d'une ou de plusieurs chaînes de télévision un investissement équivalent à au moins 10% du budget du film. Or, plusieurs cas récents démontrent que les télédiffuseurs publics offrent souvent des sommes oscillant entre 5 et 8% du budget du film, de sorte que les projets sont bloqués à Téléfilm Canada malgré l'accord d'un télédiffuseur. On est là devant une situation doublement aberrante. Premièrement, les cinéastes font les frais de luttes que se livrent entre elles les institutions publiques (par exemple, lorsque Téléfilm Canada, organisme fédéral, exige qu'un télédiffuseur investisse 10% dans un projet et que Radio-Canada, autre organisme fédéral, refuse d'y mettre tant d'argent). Deuxièmement, parce que la télévision agit à titre de déclencheur de toute la structure financière d'un film, il lui suffit d'un investissement équivalent à 10% du budget de ce film pour contrôler la production.

Il n'est pas exagéré de penser que si la situation n'est pas redressée rapidement, on assistera sous peu à la fin du documentaire indépendant au Québec, puisque sa disparition du grand écran est pratiquement consommée et qu'au train où vont les choses, les télédiffuseurs se contenteront de quelques reportages. À Téléfilm Canada, on parle, pour l'an prochain, de la création d'un fonds spécial consacré au documentaire. Voilà qui est un pas dans la bonne direction, mais ce qu'il manque surtout c'est une véritable politique visant à relancer le documentaire qui serait entérinée par l'ensemble des intervenants dans ce secteur. ■